

Envoyé en préfecture le 29/08/2014

Reçu en préfecture le 29/08/2014

Affiché le 29/08/14 SLD

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 AOÛT 2014
N°71/2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE VINGT-CINQ AOÛT,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 août 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CERONI J., CHAIB J., DIBON C., GALLEGO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., ZABONI S.

EXCUSES : CAILLAT G., CATTANI J. L., KOENIG S., ZANNI B.

PROCURATIONS : CHABANY S. à MILLET G., DIETRICH F. à CHAÏB J., GALVEZ M. à SANCHEZ D., MILET F. à NIVON J., VITINGER A. à MENDEZ M.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard GALLEGO est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

TRAVAIL A TEMPS PARTIEL : RENOUELEMENT

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande de renouvellement de travail à temps partiel de Madame Christelle GUERIN, adjoint administratif 1ère classe, pour une durée hebdomadaire fixée à 60 % du temps plein, à compter du 1er octobre 2014.

Compte tenu des motifs personnels exprimés par l'agent, et considérant que cela ne nuira pas au bon fonctionnement des services, le Maire propose de donner un avis favorable pour un an.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DONNE UN AVIS FAVORABLE pour un temps partiel à 60 % pour une durée d'un an, soit du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015 inclus.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 28 août 2014

Le Maire,

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture le et de sa publication ou notification le

